



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/456

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 12 septembre 2023 de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR,

ARRÊTE

Article 1 :

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR organisera des ateliers pédagogiques « Savoir rouler à vélo » destinés aux élèves des écoles Marcel PAGNOL et Jean GIONO, le lundi 25, mardi 26, jeudi 28 et vendredi 29 septembre 2023 sur la place des Écoles et la partie haute du boulodrome.

Article 2 :

Les ateliers se dérouleront comme suit:

- Place des Écoles le lundi 25, mardi 26 et vendredi 29 septembre 2023 de 8h à 17h.
- Partie haute du boulodrome le jeudi 28 septembre 2023 de 8h à 17h.

Le stationnement des véhicules ne sera pas impacté.

Article 3 :

Pendant la durée des ateliers, un parcours de circulation en situation réelle sera organisé rue du Pré des Aires, rue du Lavoir, parc du Colombier et complexe Berthoire aller et retour. La sécurité du parcours sera assurée par la Police municipale.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place par la Police municipale en coordination avec les Services Techniques communaux.

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir de fait de ces opérations.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 19 septembre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

